Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 005-210500070-20261012-2026_79-CC

DELIBERATION n° 2026-

Commune d'ARVIEUX

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le douze octobre
Le Conseil Municipal de la Commune d'ARVIEUX
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian BLANC, Maire

Date de la convocation : 6 octobre 2026

Nombre
De conseillers
En exercice : 11

Effectif légal : 11
Présents : 10

Présents : Christian BLANC, Jean-Denis PRAT, Vanessa COLLATTI, Jean-Marc ALBERT, Pascale BURGAT, Jean-Marie REYNIER, Danièle PIGEAUT, Marc ARCHIMBAUD, Sophie BLANC, Lila VAN SCHRICK

Pouvoirs : 1
Votants : 11

Absents : Jean-Jacques MESSIMILLY (pouvoir à Christian BLANC)

Secrétaire : Sophie BLANC

Objet : Occupation d'un local communal pour la mise en place d'un distributeur automatique de boissons et de snacking

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande de Monsieur Nicolas DEGLIN de pouvoir utiliser un emplacement dans la salle hors-sac située dans le bâtiment du domaine skiable de la Chalp afin d'y installer un distributeur de café/boissons/snacking pendant la saison hivernale 2026-2027.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents
Vote : 11 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION :

- **ACCEPTE** l'occupation de la salle hors-sac située dans le bâtiment du domaine skiable de la Chalp du 17 décembre 2026 au 22 mars 2027, pour l'installation d'un distributeur automatique de boissons et de snacking.
- **FIXE** le montant du loyer à 40€ (quarante euros) par mois, auxquels s'ajoutent les charges d'électricité.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la location de l'emplacement et l'autorise à signer les conventions correspondantes.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christian BLANC.